
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 08/09/2022

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2022

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 août 2022 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 août 2022.

1. REALISATION D'UN PRET RELAIS SUR SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de voirie sur la route du Collet à Bevons. Cette opération a été estimée à la somme de 47 500 € HT.

Afin d'en permettre la réalisation, Monsieur le Maire propose de contracter un prêt relais sur subventions d'un montant de 40 000 € pour une durée de 24 mois.

Il fait état de la proposition du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur au taux de 1,80 % avec un remboursement trimestriel des intérêts et des frais de dossier pour 80 €.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole selon les modalités suivantes :

- **Montant 40 000 € ;**
- **Durée : 24 mois ;**
- **Taux : 1,80% ;**
- **Différé d'amortissement du capital : 21 mois ;**
- **Paiement des intérêts : trimestriel ;**
- **Montant des échéances : 180,00 € pour les 7 premières échéances et 40 180,00 € pour la 8ème et dernière ;**
- **Frais de dossier : 80 € ;**
- **Taux garantis pour une mise à disposition des fonds le 14 octobre 2022 au plus tard.**

2. DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique que modification des crédits sont nécessaires sur le budget principal afin de réaliser les travaux de voirie « Route du Collet » et le prêt relais lié à cette opération :

ARTICLE	BUDGET 2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DI 2151-65	0.00 €	57 286.00 €	0.00 €	57 286.00 €
RI 1341-65	0.00 €	17 286.00 €	0.00 €	17 286.00 €
RI 1641	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces différents points.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés ci-dessus.

3. REFECTION DU CHEMIN DES CLOS (1ère tranche) ET DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FODAC 2022

Monsieur le Maire présente le projet de réfection du Chemin des Clos (1^{ère} tranche). En effet, il est nécessaire de procéder à la création de fossé et à une réfection partielle de la couche de roulement.

Le coût de cette opération est estimé à 18 006,40 € HT.

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention auprès du Département au titre du FODAC 2022 à hauteur de 55 % limitée à 16 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la réalisation du projet de réfection du Chemin des Clos (1^{ère} tranche) ;**
- **Sollicite une subvention du Département au titre du FODAC 2022 au taux maximum de 55% ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

Département (FODAC 2022)	soit la somme de	9 903,52 € HT
Commune :	soit la somme de	<u>8 102,88 € HT</u>
Total :		18 006,40 € HT
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

4. LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR DU TELETRAVAIL

Monsieur le Maire informe que des concitoyens ont sollicité la Mairie afin de pouvoir exercer leur télétravail en dehors de leur domicile.

La salle communale à côté de la Mairie étant tout à fait adaptée à cette activité, il présente le projet de contrat de location de la salle de la Mairie dans le cadre du télétravail, mentionnant notamment :

- La durée du contrat de trois mois avec tacite reconduction mensuelle,
- L'accès limité à quatre locataires simultanément, accessible 7j/7j, 24h/24h grâce à une boîte à clé située à l'entrée de la salle,
- La nécessité d'une souscription à d'une police d'assurance couvrant la responsabilité civile à l'égard tant de lui-même que des tiers ainsi que la responsabilité locative,
- La participation aux frais d'électricité, d'eau et de produits d'entretien de 5 €/jour avec un minimum de 30 €/mois,
- Le dépôt d'un chèque de caution de 200 € établi à l'ordre du Trésor Public,
- Les consignes d'utilisation et de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide que la location de la salle à côté de la Mairie par des concitoyens est possible dans le cadre du télétravail et dans les conditions décrites ci-dessus ;**
- **Autorise le Maire à signer les contrats de location dans les conditions décrites ci-dessus.**

5. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Commande des travaux de rénovation d'un caniveau (540 € TTC)
- Achat de la boîte à clé + piles pour la salle de la Mairie (150 € TTC)

6. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Bureau de la CCJLVD le vendredi 02/09

Entretiens et travaux réalisés

- Entretien chaudière à gaz de l'école
- Eglise : pose du panneau de valorisation
- Réparation d'un caniveau Chemin de la Grande Bastide
- Création de l'emplacement du point d'apport volontaire (PAV) au Quartier Saint-Michel

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Remplacement du robinet de l'évier de la salle cœur de village par un mitigeur + douchette
- Cour de l'Ecole / Mairie : commander et poser le matériel pour la partie accès contrôlé
- Pose de glissières de sécurité sur RD946 à compter du 13/09
- Route du Collet : travaux prévus entre le 15/09 et le 14/10, avec restriction temporaire de circulation

Divers

- Sondage sur Politeia réalisé du 03 au 13/09 concernant l'extinction de l'éclairage public à 21h30 au lieu de 23h : 98% favorable. Arrêté municipal à diffuser pour mise en application le 10/10.
- Dépôt d'une déclaration préalable (10) de Christophe LACK pour pose de panneaux photovoltaïques sur le toit le 01/09

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Marc HUSER



Le Secrétaire, Patrick SCOTTI

